

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L121-1 et suivants, notamment le II de l'article L121-8 et R121-3 du code de l'environnement et conformément à la décision N°2022/44/ ACIERS ELECTRIQUES ARCELORMITTAL de la Commission nationale du débat public

## PROJET DE PRODUCTION D'ACIERS ÉLECTRIQUES SUR LE SITE DE MARDYCK (59)

### Objet de la concertation préalable

ArcelorMittal France organise une concertation préalable sur le projet de production d'aciers électriques sur le site de Mardyck, dans le département du Nord en application des articles L 121-8, L121-9 et R 121-8 du Code de l'environnement. Le projet consiste à créer :

- 5 nouvelles lignes de production d'acier électrique à l'intérieur des bâtiments de l'usine actuelle
- Une extension de 6 320 m<sup>2</sup> du bâtiment existant de 67 000 m<sup>2</sup>
- 350 mètres de voie ferrée interne
- Une extension du poste électrique existant

### Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable décidée par la Commission nationale du débat public (CNDP) le 6 avril 2022 en application de l'article L-121-9 du code de l'environnement, est enregistrée sous la décision n°2022/44/ ACIERS ELECTRIQUES ARCELORMITTAL publiée au Journal officiel du 17 avril. Elle est consultable sur le site légifrance.fr <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045593798>.

La concertation est organisée par le maître d'ouvrage sous l'égide de Mesdames Anne-Marie ROYAL et Anne DUBOSC, garantes désignées par la Commission nationale du débat public.

### Durée de la concertation préalable

La concertation se tient du **lundi 20 juin 2022 au jeudi 22 septembre 2022** inclus.

### Périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation inclut les communes suivantes : Dunkerque, Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Ghyvelde, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-L'Aa, Spycker, Tétéghem-Coudekerque-Village, Zuydcoote ainsi que Brouckerque.

### Modalités de la concertation préalable

Pour l'information du public :

- Un **site internet** dédié à la concertation a été créé : [www.concertation-amf-electryck.fr](http://www.concertation-amf-electryck.fr)
- Un **dossier de concertation** sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage, est disponible sur le site internet [www.concertation-amf-electryck.fr](http://www.concertation-amf-electryck.fr), lors des rendez-vous de la concertation, et diffusé dans les mairies concernées par le projet
- Une **synthèse du dossier de concertation** est disponible sur le site internet, lors des rendez-vous de la concertation, et diffusée dans les mairies concernées par le projet.
- Un **dépliant d'information** doté d'un coupon T détachable, avec lequel le public peut envoyer des questions et contributions, est distribué aux habitants des communes de Dunkerque, Armbouts-Cappel, Bourbourg, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Grande-Synthe, Loon-Plage, Spycker, Tétéghem-Coudekerque-Village ainsi que Brouckerque. Il est également disponible sur le site internet de la concertation, lors des rendez-vous de la concertation, et mis à disposition dans les mairies concernées par le projet.
- Une **exposition** est prévue dans les mairies des communes de Armbouts-Cappel, Grande-Synthe, Spycker et lors des rendez-vous de la concertation

Pour l'expression du public (renseignements à venir sur les dates, lieux et horaires sur le site [www.concertation-amf-electryck.fr](http://www.concertation-amf-electryck.fr)) :

#### 2 réunions publiques en présentiel :

- Réunion publique d'ouverture à Dunkerque le 24 juin 2022
- Réunion publique de synthèse à Dunkerque le 15 septembre 2022

#### 3 ateliers thématiques en présentiel :

- Atelier sur l'Evolution de la sidérurgie et du site en lien avec la mobilité - Nouveaux process mis en œuvre et chantier à Grande-Synthe - 7 juillet
- Atelier sur Environnement - Cadre de vie à Armbouts-Cappel - 5 septembre
- Atelier sur la Formation - Emploi à Grande-Synthe - 8 septembre

#### Des rencontres de proximité sont prévues :

- Sur le marché de Dunkerque et aux forums de rentrée des associations
- Sur la place Jean Bart à Dunkerque (Boîte créative sur le projet et la concertation)

Des réunions au cœur de la Cité éducative et de l'Université avec les jeunes de l'enseignement secondaire et universitaires sont en préparation.

#### 1 visite Biodiversité du site de Mardyck, le 23 juin (modalités d'inscription sur le site [www.concertation-amf-electryck.fr](http://www.concertation-amf-electryck.fr)).

- Des **avis, questions, contributions**, propositions peuvent être déposés sur le site internet [www.concertation-amf-electryck.fr](http://www.concertation-amf-electryck.fr), ainsi que via le coupon T détachable du dépliant faisant l'objet d'une diffusion toutes boîtes dans les communes de Dunkerque, Armbouts-Cappel, Bourbourg, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Grande-Synthe, Spycker, Tétéghem-Coudekerque-Village ainsi que Brouckerque
- Des **réponses** seront apportées dans le cadre des rencontres et/ou sur le site Internet
- Des questions peuvent aussi être adressées aux **garantes** : [anne-marie.royal@garant-cndp.fr](mailto:anne-marie.royal@garant-cndp.fr) ou [anne.dubosc@garant-cndp.fr](mailto:anne.dubosc@garant-cndp.fr)

### Bilan des garantes

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garantes transmettent leur bilan à ArcelorMittal France qui le publie sans délai sur le site internet de la concertation. Ce bilan est également publié sur le site internet de la Commission nationale du débat public et sera joint au dossier d'enquête publique.

### La réponse du maître d'ouvrage au Bilan des Garantes

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par ArcelorMittal France aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivants sa clôture (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite, à la forme libre, doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du maître d'ouvrage.

### CONTACT :



**ArcelorMittal France, Site de Mardyck,**  
3801, route de Spycker, CS 80129  
F 59792 GRANDE SYNTHÉ Cedex 1  
<https://france.arcelormittal.com>